NORD

DOUAI

Feu de cheminée. — Mardi, vers 11 heures du matin, un feu de cheminée s'est déclaré au n° 87 de la rue de Paris, occupé par Mme Morel. Il fut rapidement éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Tombé de voiture. — En montant dans sa voiture, Louis Legland, 36 ans, charretier au service de M. Baralle, camionneur, demeurant à Douai, rue Bra, 18, a fait une chute et a roulé sous une roue de son véhicule qui lui est passé sur la jambe gauche. Legland a été reconduit à son domicile en voiture de place, par les soins de son patron.

Union des Femmes de France. — La vente de la Petite Fleur bleue, lundi, au concours hippique, en faveur des blessés du Maroc a produit 431 fr. qui a été remise par Mme Renotte, présidente, au Comité central pour achat de livres et vêtements destinés aux hôpitaux de Rabat, Meknès et Casablanca.

Etat civil. — Naissances. — Marguerite Delour à Dorignies — Gérard Berteiet à Frais-Marais — Suzanne Marquis, rue Ducrotte, 5 — Paul Gayte, rue Lambrecht, 25— Robert Pannier, rue de Valenciennes, 9 bis.

Décès. — Léon Saphore, 73 ans, gérant de la Société des Eaux, époux de Claire Bremard, rue Delegorgue, 1 — Emma Lampman, 78 ans, gouvernante, célibataire, rue Saint-Jean, 19 — Léopold Foulon, 66 ans, propriétaire, boulevard Pasteur, 71 — Augustine Miss, 67 ans, journalière, veuve d'Augustin Deregnancourt, rue des Fripiers, 26 — Justine Béhague, 78 ans, rentière, épouse Louis Hoël, terrasse Saint-Pierre, 4 — Lucie Dujardin, 11 ans, Frais-Marais — Augustine Régnier, 77 ans, ménagère, veuve de François Nolle, rue du Canteleux, 77 — Paul Asou, 68 ans, propriétaire, époux de Marguerite Debion, rue du Gouvernement, 11 — Robert Leclercq, 2 ans, rue de Lille, 31.

ESTRÉES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 24 mai 1914, à 3 heures et demie, sous la présidence de M. Delacroix.

Etaient présents : MM. Delacroix Omer, Drancourt Louis, Bégot François, Bertrand J.-B., Charles Henri, Delbart François, Drancourt Edouard, Drancourt Henri, Lemaire Louis, Leroy Henri, Lévêque Henri, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil adopte les propositions du service vicinal concernant le chemin d'intérêt commun n° 26 d'Arleux à Estrées.

Il décide, sur le vu des conclusions des commissaires enquêteurs, le vente par adjudication aux enchères publiques d'une parcelle de terrain de 26 ares 85 située sur le territoire de Goeulzin sur la base de 1200 fr.

Il demande à M. le Préfet la cession des pavés rendus disponibles par suite des travaux effectués au chemin 24, et s'engage à fournir les matériaux qui lui seront demandés en échange.

Après avoir pris connaissance de la demande de concession pour la distribution de l'énergie électrique déposée par M. Meslien, il donne un avis favorable et demande la mise à l'enquête.

Enfin il désigne MM. Drancourt Louis et Bégot François pour assister le Maire dans l'adjudication des travaux communaux à effectuer aux Ecoles.

Contributions directes. — M. le Contrôleur des Contributions directes arrivera le 12 juin 1914, à 9 heures trois quarts du matin à la Mairie, afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des Contributions directes de 1915.

DORIGNIES

— En voulant passer devant un tramway qui arrivait, rue de Douai, la jeune Germaine Moraisin, 9 ans, est tombée et s'est légèrement contusionnée au bras droit et au genoux. Grâce au sang-froid du wattman, le tramway s'arrêta à quelques mètres d'elle.

SOMAIN

Vandalisme. — Un inconnu a, la nuit, détruit un grand nombre de plants de pommes de terre dans le jardin de M. Pierre Richard, garde-frein au chemin de fer.

PONT-DE-LA-DEULE

Un homme électrocuté. — Mardi, à 9 h. du soir, l'électricien Alfred Brunet, 24 ans, de service de nuit aux Fours à coke Galiée, à Pont-de-la-Deûle, ayant, par suite d'un fleux mouvement, touché un fil conducteur de courant à haute tension, a été électrocuté.

Le mort a été instantanée. Le cadavre du malheureux a été reconduit pendant la nuit à sa demeure, rue du Marais à Dorignies.

AUBY

Au voleur. — Un malfaiteur inconnu a soustrait un coq batailleur valant 25 francs au préjudice de M. Lucien Escarbel.

CUINCY

Le taux soldat. — Un gendarmerie a verbalisé pour port illégal d'effets militaires contre Georges Petit, 24 ans, maçon à Pierrefitte, qui, étant venu passer les fêtes de la Pentecôte à Cuincy, chez ses parents, avait revêtu les effets militaires de son camarade, Henri Sarrazin, soldat à la 1re section de commis ouvriers, actuellement en permission.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

Vol de vélo. — M. Hidephonse Cousne, rentier, ayant laissé, à la porte d'une maison dans laquelle il était entré, son vélo valant 150 francs, ne le retrouva plus à sa sortie. On le lui avait volé.

FLINES-LEZ-RACHES

L'acte. — A la suite d'une lâche dénonciation, le gendarmerie s'est rendue chez M. Breux, au hameau du Caloiet, et y a saisi, dans un hangar, une auto Minerva 60 chevaux, d'origine belge, qui y avait été remisée par des inconnus il y a une huitaine de jours.

L'auto, qui était avariée, a été remorquée jusque Douai par un attelage.

VALENCIENNES

Courses de Valenciennes. — Les courses de Valenciennes auront lieu le 12 juillet, à deux heures, sur l'Hippodrome de la Targette. Elles comporteront sept épreuves : 1° Prix du Conseil général ; 2° Prix de Mont-Houy ; 3° Prix de la Ville de Valenciennes ; 4° Prix Wattean ; 5° Prix de la Ville de Valenciennes ; 6° Prix Dampierre ; 7° Prix de la Briquette.

Nos artistes. — Deux élèves de notre Ecole nationale de musique, Blanche Friscourt et Emile Antoine, violoncelliste, ont été reçus au concours de fin d'année du Conservatoire. Félicitations aux jeunes artistes et à leur professeur valenciennois, M. Claude Pivet.

Arrestation. — Kirrel Clarkral, né le 24 juin 1884 à Lucerne, a été arrêté en vertu d'un mandat du Parquet de Châlons-sur-Marne, délivré pour abus de confiance.

L'affaire de la Société Foncière et Immobilière. — Jusqu'à présent, elle se réduit à un différend entre M. Maurice Hicq, directeur de la société, et M. Jules Dupont, ancien quincaillier, place d'Armes, 18, président de la société, qui, voulant se mêler de la combinaison, réclame la remise des capitaux qu'il a mis dans l'entreprise. M. Hicq lui a déjà remboursé une partie de ses fonds. Il ne s'agit plus que de lui remettre le solde.

M. Hicq déclare que « la constitution de la société a été faite suivant les statuts-types du ministère du Travail en l'étude de Me Gravis, notaire à Valenciennes, le 2 septembre 1913. Les publications et les dépôts ont été faits conformément à la loi sur les sociétés ».

M. Hicq estime que M. Dupont a agi à la légère, sans se rendre compte du préjudice moral qu'il peut causer à la société en jetant par en plaintes le trouble chez les sociétaires. L'examen de la comptabilité et la marche de la société démontrent à M. Hicq, dit-il, la plainte déposée contre sa gestion. Il se tient d'ailleurs à la disposition des intéressés pour leur fournir tous les renseignements désirables.

A joutons que pour ne pas entraver la marche de la société, le Parquet a laissé au siège, rue Capron, la correspondance, etc.

Les fêtes de quartiers. — Les fêtes annuelles du faubourg de Paris auront lieu les dimanche 7 et lundi 8 juin.

La Fanfare Mutuelle participera au festival de Saint-Amand le 14 juin.

TRITH-SAINT-LEGER

La fête annuelle du Poirier aura lieu les 2 et 3 août prochain.

Elle restera fixée désormais au 1er dimanche dudit mois.

HERGNIES

Concours agricole. — Le concours annuel organisé par l'Union Agricole du canton de Condé aura lieu cette année à Hergnies, le 7 juin. Subvention de 175 francs, médailles d'argent et médailles de bronze. 1.200 francs de primes y seront distribués.

HASPRES

Mœurs. — Une ouvrière agricole de 17 ans, Emilie L..., d'Avesnes-le-Sec, accuse son patron de lui avoir fait subir des violences spéciales, alors qu'elle travaillait avec lui dans les champs. Le cultivateur proteste contre l'accusation. Il semblerait d'ailleurs que si le fait a existé, il n'aurait pas été la conséquence de violences, mais bien d'une passivité plutôt consentante.

AVESNES

COUSOLRE

Un ballon belge atterrit dans les pâtures

Depuis quelque temps, nous avons à enregistrer de fréquents atterrissages de ballons belges dans la région ; lundi encore, un a pris terre à Cousolre. C'est qu'en ce moment il est donné dans les petites communes voisines de la frontière de nombreuses fêtes, dont presque toutes comportent le départ obligé d'un ballon. Pour peu que le vent souffle de notre côté, il est naturel que les ballons atterrissent chez nous.

Lundi soir, vers 6 heures, un ballon, cuban 800 mètres et monté par MM. Maée, aéronautes à Bruxelles et M. Charreux, contremaître à Houdeng-Goegnies, était parti de cette dernière localité, à l'issue de la fête communale.

A 8 heures, il atterrissait sur le territoire de Cousolre, à 300 mètres de la ferme du Meusnet.

M. Dhordain, maître, et M. Rousse, commissaire spécial adjoint à Jeumont, mandés aussitôt, procédèrent à une enquête sur place.

Dans le nacelle on ne trouve... qu'une bouteille de vin.

Les aéronautes ont été autorisés à regagner le Belgique le soir même.

GLAGEON

Contrebande. — Le petit Constant Lefèvre, âgé de 13 ans, natif de Sars-Poteries, et apprenti verrier à Glageon, où il demeure avec ses parents, revenait dimanche dernier, vers 11 heures du matin, de la frontière, porteur de 860 grammes de tabac haché, de 400 grammes de tabac en roles et de 10 grammes d'allumettes (une cinquantaine). Le tout valant 15 fr. 50.

A deux kilomètres de la frontière, au lieu dit « La Croisade de Beauvoir », sur le territoire d'Obain, il aperçut deux douaniers survenus inopinément devant lui. C'étaient MM. Molle Henri et Camus Félix, ce dernier brigadier, de Trélon. Le gamin prit la fuite, mais le brigadier Camus le rattrapa après une course d'une cinquantaine de mètre.

Les marchandises introduites en fraude ont été confisquées.

Le gamin, passible de poursuites, a été laissé en liberté.

MAUBEUGE

En absence illégale. — Le gendarme Parée, de planton à la gare, a arrêté Jean Charrier, 20 ans, en absence illégale, du 2e Colonial, à Brest.

Charrier a été écroué.

JEUMONT

La France n'est pas hospitalière. — Pierre Vilain, condamné par le tribunal de Charleroi à 5 mois de prison, s'était réfugié en France.

Mais le pays lui fut moins hospitalier qu'il ne pensait, car les gendarmes de Jeumont viennent de l'arrêter pour le remettre au parquet qui la réclame.

CAMBRAI

Accidents divers. — Dans les magasins de M. Défosses, négociant en courtesies, le journalier Tranoy Léon, demeurant à Marcoing, s'est blessé à l'épaule gauche au cours de son travail.

— Au Comptoir Linier, le jeune Castelain Jules, 15 ans, tisseur, a reçu sur le pied du poids très lourd, ce qui lui occasionna une forte contusion.

— Dans les ateliers de M. Devilder, rue Cantimpré, en manœuvrant un lourd bac en fonte, Bury Maurice, manœuvre, eut le pied écrasé par ce bac.

— A la brasserie Pagnier, Legrand François, en glissant, s'est blessé fortement à l'épaule.

Acheteuse indélicate. — Ce matin, sur le marché, la dame Hogard-Velu, marchande de légumes, demeurant à Villers-Guislain, achetait des carottes au marchand en gros Ducrot. Profitant d'un moment d'inattention du marchand, elle dissimula deux bottes de carottes dans son panier. Mais elle avait été vue, et procès-verbal fut rédigé contre elle.

Arrivée de réservistes. — Les réservistes constituant le 201e régiment d'infanterie de réserve, sont arrivés ce jour à Cambrai. Le régiment ainsi formé, sera passé demain en revue et partira dans la nuit par voie ferrée.

ESCARMAIN

— Passant dans la rue, M. Langrand, rentier, rencontra Muchembled Théophane, auquel il fit diverses observations. Ce dernier répondit par des injures et des coups. Un nommé Millencourt Charles, venant à passer, se joignit à Muchembled et cogna aussi sur M. Langrand. Ce dernier a porté plainte.

BEAUMONT

Une lettre du directeur de l'enseignement primaire à M. Paul Berses. — La lettre suivante vient d'être adressée à M. Paul Berses, sénateur du Nord, par M. le directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction publique :

« Paris, le 29 mai 1914.

» Monsieur le Sénateur,

« Je suis heureux de vous informer qu'une subvention de 24.000 francs vient d'être accordée à la commune de Beaumont pour la construction de son Ecole de Garçons et l'agrandissement de son Ecole de Filles.

« Je me félicite d'avoir pu ainsi donner satisfaction au désir que vous avez bien voulu m'exprimer.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Le Directeur de l'Enseignement primaire,

« Signé : Lapie. »

HAZEBROUCK

Une chute. — Le nommé Pierre Benault, 20 ans, chauffeur, était monté sur une échelle, lorsque soudain il manqua un échelon et tomba lourdement sur le sol ; dans sa chute il se fractura le poignet droit. Le docteur Sénellart lui prodigua les premiers soins.

Avancement. — Nous apprenons que M. Thomas, inspecteur des douanes, est nommé avec avancement à Lille. Ce fonctionnaire, très estimé dans toute la ville, sera beaucoup regretté. Nous lui souhaitons bonne chance et toutes nos félicitations.

Nomination. — Nous apprenons que notre concitoyen M. Larocque, lieutenant de gendarmerie, est nommé au grade de capitaine à Lyon. M. Larocque était marié à Mlle Palteyn, d'Hazebrouck, il a été lieutenant à Hazebrouck et a été bien regretté. Toutes nos félicitations.

STEENBECQUE

Accident. — Le nommé Bodolaert Henri, 26 ans, ouvrier agricole, occupé à sortir un chariot d'un hangar fit un faux pas et tomba. Dans sa chute il se fit de fortes contusions par tout le corps. Un repos de 15 jours lui a été ordonné par le docteur Dehaine, d'Aire-sur-la-Lys.

DUNKERQUE

Rixe. — Jules Peckeu, 48 ans, doit épouser prochainement Mme Styns, cabaretière.

Hier soir, le fils de cette-ci, marinier, arriva, prit sa mère à partie et saute sur Peckeu. Il lui porte un coup de verre à la tête et le jeta sur le trottoir.

Le brutal fut conduit au poste. Plainte a été déposée contre lui.

Malade sur la voie publique. — Un maçon, Marceau Degeis, 20 ans, est tombé malade sur la voie publique. Il fut transporté au commissariat du 2e arrondissement où une voiture d'ambulance vint le prendre pour le conduire à l'hôpital.

Voies de fait. — La demoiselle Hélène B... a été l'objet de la part de son ami, Emile F..., de voies de fait graves. Hélène B... se trouve dans une position intéressante, se plaint et n'est fait délivrer un certificat médical.

— Une demoiselle Alice J..., couturière, a porté plainte contre son père qui se serait livré sur elle à des voies de fait. Celui-ci était rentré ivre.

L'Asthme d'Eté. — Ses causes

(Suite)

Les causes déterminantes de l'éclosion de la maladie : 1° l'hérédité ; 2° l'action des pollens, des poussières et les microbes contenus dans les fosses nasales ; 3° l'action des premières chaleurs et de la lumière solaire. Comme traitement : soigner le rhume de cerveau avec le Narizol Berthiot et combattre les symptômes pulmonaires, c'est-à-dire l'oppression, les crises d'asthme, avec la poudre Louis Legras, ce merveilleux médicament qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Narizol, Berthiot, 4 fr. 30 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris. 2114

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

LIÉVIN

Les Liévinois réclament une gare. — La ville de Liévin bien que centre important n'a pas encore de gare, sur le chemin de fer du Nord. Seuls les trains-tramways s'arrêtent au passage à niveau.

Des démarches multiples ont été entreprises pour porter remède à cette situation préjudiciable aux intérêts du commerce. Le conseil municipal a déjà voté des ordres de jour. M. Lamendin, député, a porté la question au Conseil Général, à la Chambre des Députés, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord répond qu'il y a impossibilité matérielle de construire une gare à Liévin, en raison de la déclivité du terrain au passage à niveau de le Plaine.

Récemment lors du Congrès des Unions du Commerce du Pas-de-Calais tenu à Liévin, un tableau réclamant la gare, barrait la rue J.-B. Defernez.

Les commerçants ont projeté d'aller la planter dimanche prochain à la halte de la Plaine face aux voies pour attirer l'attention des voyageurs circulant sur la ligne.

Voici le programme de la journée :

A 2 heures et demie, salle Vieux, rue J.-B. Defernez, assemblée générale de l'Union Commerciale de Liévin et environs. Réception de M. V. Roy, de la Chambre de Commerce de Béthune, président de la Fédération.

A 4 heures et demie, au siège de l'Union Commerciale, rassemblement des sociétés musicales et défilé. Le tableau de l'Union Commerciale « Nous réclamons une gare depuis 25 ans », sera transporté en cortège à la halte de la Plaine.

A partir de 3 heures, devant les cités de la Plaine, jeux populaires ; mâts de cocagne, courses en sacs, courses pédestres, etc.

A 4 heures, à la Halte de la Plaine, érection du tableau de l'Union Commerciale. Chant de la Fédération.

A 6 heures, concert par les sociétés musicales. Distribution des prix des différents jeux. Bal populaire et champêtre sur le boulevard Germain-Delacroque. Le soir, au passage à niveau, feu d'artifice.

— Deux élèves du cours complémentaire de l'Ecole Henri-Martin ont été admis à l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur les jeunes André Delcourt et Emile Priacel. Sur 150 candidats en 1re série, 20 seulement ont été reçus.

— Emile Vanbuyse passant rue J.-J. Rousseau, Jules Rade, 35 ans, maçon, l'accosta et lui dit : « Veux-tu une chope ou un coup de poing ? » — « J'aime autant », répondit-il. Il avait à peine cessé de causer qu'il recevait de Rade un coup de burin à la tête. Les gendarmes ont verbalisé contre l'auteur de cette agression stupide.

— La police a arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion, Marie Degrise, 44 ans, ménagère et Jean Derlencourt, 23 ans, qui doivent accomplir 10 jours de prison pour coups et blessures.

HARNES

Réception des Sapeurs-Pompiers. — Les sapeurs-pompiers d'Harnes de retour du concours d'Ivry-sur-Seine furent reçus, mardi soir, à 7 heures et demie, à la gare, par la Fanfare Ouvrière Municipale et la Société de gymnastique l'Espérance. Les trois sociétés se rendirent en cortège à l'Hôtel de Ville, où M. Choquel, maire, entouré de son Conseil municipal, félicita les vainqueurs et leur offrirent les vins d'honneur.

M. Cousenon, capitaine, répondit en excellents termes puis les sapeurs-pompiers se rendirent à leur siège.

LENS

— La police a verbalisé contre l'Arabe Aroussou Ali Ben Hocine qui a favorisé la débauche dans un café qu'il tient rue Louis-Blanc.

Accident en gare. — M. Jules Dupont, visiteur, après avoir examiné les wagons du train qui quitte Lens à 3 heures 27, à destination de Don traversait les voies pour se rendre sur le quai opposé. Une machine qui allait prendre la tête du train d'Arras le surprit. Le tablier l'atteignit à la tête, il fut projeté inanimé sur le voie. Quelques instants plus tard, le train de Douai entrant en gare, faillit l'écraser.

Le mécanicien n'eût que le temps de bloquer les freins, le convoi s'arrêta à 50 centimètres de M. Dupont. Il porte de larges entailles au cuir chevelu.

— La Fanfare Ouvrière Municipale se rendra le dimanche 14 juin, au Festival de Saint-Amand-les-Eaux. Les membres honoraires qui voudraient l'accompagner et profiter de la réduction de 50 % sur le chemin de fer sont priés d'en informer ne plus tôt M. Moulon, secrétaire à l'Ecole Condorcet. La liste des inscriptions sera close le 8 juin au soir.

Enquête. — La société métallurgique de Pont-à-Vendin a l'intention d'installer deux fours à chaux chemin Manot. A cet effet, une enquête commodo et incommodo est ouverte. Les dépositions des intéressés sont reçues à la mairie de Lens jusqu'au 14 juin.

Augmentation du pain. — Les boulangers de Lens et des environs se sont réunis le mardi 2 juin. Ils ont décidé que, par suite de la hausse notable du prix de la farine, le pain serait porté à 1 fr. 10, soit une augmentation de 1 sou les 6 livres.

Réception de l'Harmonie du N° 13. — L'Harmonie du N° 13 des Mines de Lens remporte dimanche 31 lundi derniers au concours du Havre les 1er prix de lecture, 1er prix d'exécution ascendant, 1er prix d'honneur avec félicitations. Le jury décerna un diplôme au chef, M. Druelle et des prix de solos à MM. Sorn, flûtiste ; Collier, clarinettiste ; Vilain, trombone.

Les musiciens arrivèrent mardi à 4 heures, en gare de Lens, ils y furent reçus par des délégations de la Grande Fanfare des Mines de Lens, de la Fanfare du N° 12, de la Fanfare des Archers. Après de chaleureuse félicitations ils défilèrent en ville pour se rendre jusqu'aux bureaux des Mines de Lens et de là partir en voitures à Hulluch, siège de la fosse N° 13. Le Ménestrel du pic, et l'Harmonie la Jeunesse Municipale d'Auchy en corps une délégation de la Fanfare du N° 7 des Mines de Lens, des délégués d'autres sociétés de la Cité firent fêtes aux vainqueurs qui à leur premier concours ont remporté un brillant succès.

Ducasse. — Voici le programme des jeux organisés à l'occasion de la ducasse de Lens :

Dimanche 7 juin, à 4 heures, tir à l'arbalète sur deux berceaux, rues Decrombecque et de la Bataille, prix de 15, 10, 8 et 7 francs. Les parties non terminées le lendemain à 2 heures. Les parties non terminées le lendemain à 2 heures. Tir à la perche route de Béthune, 200 fr. de prix.

Lundi 8 juin, à 3 heures, à l'Ecole Jeanne d'Arc, tir à l'arc au berceau, prix 25, 15, 10 et 5 francs. Au Stand de la Société l'Avenir, tir aux canards à la boule, 30 prix de 2 fr. ; Fête vélocipédique comprenant promenade en ville et course de vitesse : 100 francs de prix.

Les inscriptions sont reçues chez M. Windrif Jarnet, rue de la Paix. — Concours de pigeons-voyageurs, 125 fr. de prix ; marquage chez M. Herbez, rue de Lille, le dimanche 7 juin, de 2 à 7 heures du soir. Mise : 0 fr. 20. Tir à la perche, route de Béthune, 50 francs de prix.

Mardi 9 juin, jeux de javelots sur quatre berceaux, rues Emile-Zola, Condé, de la Motte, de Liévin, prix de 20, 15, 10 et 5 fr. à chaque berceau. Un 5e berceau sera installé à l'entrée de la cité du N° 8 pour les joueurs habitant cette cité, prix de 15, 10, 8 et 5 francs.

Caisse d'épargne. — A l'occasion de la Fête communale, la caisse ne fonctionnera pas le dimanche 7 juin. La séance du vendredi 5 juin sera présidée par M. Arthur Fénelon.

VENDIN-LE-VIEIL

Jambe fracturée. — La terrassier Modeste Collebout, 23 ans, au service de M. Emile Cornet, de Vendin-le-Vieil, travaillait chemin du Roi, au terrassement d'une carrière à chaux. Un bloc de terre s'étant détaché, lui tomba sur la jambe droite, qui fut fracturée.

FOUQUIÈRES-LES-LENS

Conseil municipal. — Vendredi 5 juin, aura lieu à 7 heures du soir, à la mairie, la réunion du Conseil municipal. Ordre du jour : 1° Etablissement des budgets ; 2° Ouverture d'un chemin ; 3° Assistance aux familles nombreuses ; 4° Questions diverses.

PONT-A-VENDIN

Procès-verbal. — A propos du travail, Jean Canlré, journalier, avait une discussion à l'estaminet Théophile Moerkerke, 36 ans, avec Charles Snouck. Le cabaretier l'expulsa brutalement de la salle de débit. Sur le plainte de Canlré, procès-verbal lui a été dressé pour voies de fait.

BILLY-MONTIGNY

Vol. — On a volé des pigeons et des lapins chez M. J.-B. Legrand, mineur, corons de la Perche.

Querelle. — Lasmi Rzki, sujet algérien, et Désiré Dumortier, 17 ans, eurent ensemble une querelle avant de descendre en fond de la fosse N° 10 des mines de Courrières. Ils se portèrent réciproquement des coups de lampe.

AUCHEL

Coups de couteau. — Le lundi 1er juin, vers minuit, une discussion est survenue entre un nommé Flahaut Louis, d'origine Française et un sieur Meguelette Mocine Ben Mohamed, sujet algérien. Cette discussion se termina par des coups sérieux : l'Algérien Meguelette porta deux coups de couteau à Flahaut, un dans la gorge et l'autre dans le bas du dos.

M. Maillard, commissaire de police, averti, ouvrit une enquête au cours de laquelle il fit mettre l'Algérien en état d'arrestation.

Marché en beurre et volailles du mardi 2 juin 1914. — Beurre, la livre, de 1 fr. 40 à 1 fr. 50 ; Œufs, le quarteron, de 2 fr. 50 à 2 fr. 70 ; Lapins, de 1 fr. à 3 fr. ; Poules, couple, de 5 fr. à 7 fr. ; Poulets, couple, 2 fr. 50 à 6 fr. ; Pigeons, couple jeune, de 1 fr. 50 à 1 fr. 70 ; Pigeons, vieux couple, 2 fr. à 2.50.

Fédération colombophile « La Concorde ». — Résultats du concours sur Creil du 31 mai : 1er, Cocquiet, d'Auchel ; 2e, Leroy, id. ; 3e, Barbier, id. ; 4e, Fossier, Cauchy ; 5e, Jouan, d'Auchel ; 6e, Leroy, id. ; 7e, Beaucamps, id. — Objet d'art à M. Cocquiet.

Résultats du concours sur Orléans : 1er, Barbier, d'Auchel ; 2e, Baudelle, Equedecques ; 3e, Leroy, d'Auchel ; 4e, Coeu, Cauchy ; 5e, Beaudelle, Equedecques ; 6e, Leroy, d'Auchel.

Amitiés conjugales. — Lundi vers huit heures du soir, le sieur Marescaut Edouard, 39 ans, demeurant à Noeux-les-Mines, dont la femme vit en concubinage à Auchel, s'était rendu chez cette dernière et l'invitait à reprendre la vie commune. Comme elle refusait, Marescaut se mit en colère, s'en alla, puis revint un moment après, profitant que son beau-père n'était pas là, il frisa un carreau, puis rentra par l'ouverture faite, et défonça une malle qui était dans une chambre à coucher.

Voyant cela, la femme Marescaut se sauva au café Loridan, rue de Calonne, mais le mari, plus furieux, se mit à sa poursuite avec un couteau ouvert et menaçant de la tuer.

L'agent Branly arriva aussitôt et fit Marescaut en état d'arrestation et le conduisit au bureau de M. Maillard, commissaire de police, qui l'envoya au Parquet de Béthune.

HENIN-LIETARD

Arrestation. — En exécution d'un extrait de jugement, les gendarmes ont arrêté Emile Florez, 36 ans, mineur, qui doit accomplir un mois de prison pour vol.

Election de deux Adjoints. — Par suite de la démission de MM. Lefebvre et Godin, l'Assemblée municipale était convoquée pour le dimanche 31 mai, à l'effet de procéder aux remplacements des deux adjoints démissionnaires.

La minorité du Conseil municipal s'étant abstenue d'assister à la réunion, la séance s'ouvre à 9 heures 10, sous la présidence de M. Léon Pruvot, maire.

Quinze conseillers étant présents, le premier tour de scrutin accorde à M. Lefebvre-Blondeau 14 voix et 1 bulletin blanc.

M. Lefebvre remercie ses collègues de la nouvelle marque de sympathie et, après avoir déclaré que les raisons de sa détermination existent toujours, il ne croit pas devoir accepter le délégation.

On procède alors à un second tour. M. Godin Adolphe obtint également 14 voix et 1 bulletin blanc ; comme son collègue, il remercie et maintient sa décision de ne plus exercer les fonctions d'adjoint. Un troisième tour a lieu. M. Langlois Charles recueille 14 voix et 1 bulletin blanc. M. Langlois déclarant accepter le mandat, est questionné aussitôt. Il est enfin proclamé à la nomination d'un second adjoint. M. Edouard Gosselin, déjà délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat civil, est élu par 13 voix contre 2. M. Gosselin prend également place au bureau.

La séance est levée à 9 heures 25, sans aucune manifestation.

Réception. — La symphonie des Accordéonistes est rentrée du concours du Havre mardi soir, avec le 2e prix de lecture à vue, de deux prix ex aequo d'exécution et le 1er prix d'honneur. Elle se classe de ce fait en première division. Pour une première lutte, le succès est des plus encourageants. Toutes les sociétés convoquées par les soins de l'Administration municipale avaient envoyé des délégations à la Gare.

A la Mairie, de nombreux conseillers municipaux entouraient M. Léon Pruvot, maire, qui, dans un discours très heureux, a félicité chaleureusement les lauréats de leur travail. L'Orphéon des mines de Dourges a terminé la réception par la « Marseillaise » chantée devant la porte de l'Hôtel de Ville.

Remarqué au cours de l'Administration municipale et de Messieurs les Conseillers municipaux, M. Lecover, président de la Fanfare « L'Union », et de la Gymnastique ; M. Lesur, président des Fifres ; M. Delacroix, président de l'Orphéon d'Hénin ; M. Chevalier Calixte, lieutenant des pompiers, et président de l'Etoile.

BOULOGNE

CALAIS

Une jeune fille tente de s'empoisonner. — Hier soir, vers 9 heures, une jeune orpheline de père et de mère, Anna Henon, âgée de 16 ans, vint chez sa sœur, rue de l'Espérance, et profitant de l'absence de celle-ci, avala le contenu d'un flacon d'alcool camphré. Sa sœur rentrant à l'improviste vit le geste et voulut s'emparer du flacon. Mais, malade et trop faible, elle ne put y arriver et sortit chercher du secours. La désespérée, profitant de cette nouvelle absence, saisit un litre de pétrole et se mit en mesure d'en avaler.

Des voisins accourus lui arrachèrent le litre des mains et le docteur Cudar fit à la jeune fille des piqûres sous-cutanées. Elle passa la nuit chez sa sœur, mais ce matin, comme son état avait empiré, le médecin décida son transfert à l'hôpital où elle fut admise d'urgence.

Collision de voitures. — Hier matin, à 8 heures 50, boulevard Jacquard, une voiture conduite par M. Emile D..., rue de la Pomme-d'Or, est entrée en collision avec un jardinière de bonage conduit par le sieur Victor D..., 44 ans, domicilié à Coulogne.

Il n'y eut ou dégât que pour les voitures. Les chevaux et les conducteurs ne furent pas blessés.

Brûleurs de dur. — Deux jeunes gens, Léon Hébert, 20 ans, et Alexandre Druet, 21 ans, ont été arrêtés en gare de Montreuil venant de Calais sans billets. Ces brûleurs de dur ont été écroués. C'est la gare de Calais qui les avait signalés comme susceptibles de voyager sans billets.

GUINES

Attelage dans le canal. — Une voiture de charbons, appartenant à M. Duhamel, du Marais de Guines, ayant voulu reculer pour laisser passer une autre voiture, franchit les limites permises et tomba avec le cheval dans le canal.

Aidé d'ouvriers, M. Duhamel put retirer cheval et voiture. Quant au charbon, il gît au fond du canal.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Audience du mercredi 3 juin 1914

L'audience est ouverte à 11 heures et demie, sous la présidence de M. Feucourt, assisté de MM. Fosset et Déprez.

Ministère public, M. Fontanges.

BOUSIES. — Excès Trouillet. — Emile Trouillet, 26 ans, bûcheron, comparaît sous l'inculpation de coups et blessures.

Les faits remontent au 18 avril.

On entend les témoins, M. Gosse Isidore, garde-barrière au chemin de fer, et M. Frappart Elie, cultivateur, tous deux de Bousies.

M. Gosse Isidore est un petit vieux qui dépose avec une aisance de parole et une facilité de gestes remarquables. La chaleur qu'il y met démontre une conviction profondée.

Il habite une maison isolée et possède un poulailler. Depuis le printemps il lui manquait souvent des poules et il soupçonnait Trouillet. Le 18 avril, vers dix heures et demie, il le prit sur le fait, à quelque distance de sa maisonnette.

Il avait en mains un fusil et était porteur d'une malette bien remplie.

« Eh, dis donc ! », lui cria-t-il à une distance de dix à douze mètres, « arrête un peu ! Ouvre un peu ton sac ! Rends-moi mes poules ! »

Pour toute réponse, Trouillet le mit en joue.

« Je n'ai pas peur de ton fusil », dit M. Gosse. « T'es un brigand ! »

— Répète-le un peu », dit l'autre.

« Je te le dirai vingt fois s'il le faut... Brigand ! »

« Alors, dit M. Gosse, Trouillet s'est avancé et m'a asséné un coup de crosse que j'ai reçu sur l'épaule, parce que je me suis tourné, mais que je devais recevoir en pleine poitrine ; un coup dont je me ressens encore, mais qui aurait eu des conséquences plus terribles sans le mouvement que j'ai fait.

« C'est malheureux, M. le Président, d'être volé et d'être battu.

— C'était bien Trouillet, tel présent ? »

— Oh ! oui, M. le Président, c'est lui le coupable ; je voyais ses deux trous de fusil bien dans une direction. Il m'a même dit : « T'es déjà mal du poumon, t'en aura encore ».

Allusion à ce fait que M. Gosse, étant garde-chasse en 1902, a essuyé un jour un coup de feu ; il a même encore de ce plomb dans le corps.

L'accusé oppose à ce témoignage de M. Gosse des dénégations énergiques et indignées.

« Il ne peut pas m'avoir reconnu », dit-il, puisqu'il poursuivait à trois cents mètres de distance. Ce n'était pas moi. C'était un autre. Je n'ai jamais été au Bois-l'Evêque. Je ne dis pas que je n'irai jamais ; ça peut être là ma place comme autre part, mais je n'y ai pas encore été. Et puis je ne suis pas assez lâche pour frapper un vieillard. D'ailleurs, je ne frappe jamais personne ; quand je suis pris à broconner, je me sauve ; je ne me livre pas à des violences.

On appelle un autre témoin, M. Elie Frappart.

Il revenait de charger du fumier et il était en train de dételer son cheval, vers midi, quand il entendit un coup de fusil. Il courut avec son frère du côté où avait retenti le coup et vit Trouillet ramasser un coq, puis s'échapper par une pâture. Il le poursuivit, avec son frère.

Ainsi traqué, Trouillet s'arrête et met en joue le frère du témoin. Celui-ci se sauve. Quant au témoin lui-même, mis en joue à son tour, il s'abrita derrière un arbre. Un coup de fusil fut tiré.

Cependant, le frère du témoin ayant détaché un chien, accourait avec l'animal. On lance le chien aux trousses du braconnier. Trouillet, d'un coup de fusil, en tue la bête.

Puis il continua sa course, toujours poursuivi par les frères Frappart, auxquels s'était joint leur père. Mais Trouillet avait pris sur eux une grande avance. De loin, il les narguait en leur montrant son coq et en leur faisant signe de venir le reprendre.

Après avoir parcouru environ six cents mètres, les Frappart le virent disparaître à travers les pâtures dans la direction d'Englefontaine.

Cette fois encore, Trouillet s'élève avec colère contre les dires du témoin qui prétend l'avoir reconnu.

« Il y a quinze ans que je le connais », dit M. Frappart. Je suis bien sûr de ce que je dis. »

M. le procureur reconnaît que le système de dénégations passionnées employé par l'inculpé a dû bon puisqu'il lui a fait déjà obtenir un non-lieu dans une autre affaire où cependant...

Il regrette que le juge d'instruction, appelé pour accomplir une période militaire, n'ait pas fait une instruction plus complète, car, à propos de cette affaire, Trouillet pouvait être inculpé de menaces de mort sous condition, de vol de poules, de dommages à la propriété mobilière d'autrui.

Mais, dit-il, la gravité des faits est suffisante. Le tribunal se montrera sévère.

Six mois de prison à Emile Trouillet.

ANOR. — Fraude. — Deux contrebandiers revenaient, chargés de Belgique. Ils arrivaient au lieu dit « Le Moulon d'Argent », territoire d'Anor, à deux kilomètres environ de la frontière, lorsque soudain